

Chef de chantier travaux publics, ouvrages d'art

RNCP1257 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	231p
Code(s) ROME	F1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) chef de chantier travaux publics ouvrages d'art est responsable de l'organisation et de l'exécution du ou des chantiers de construction qui lui sont confiés (moyens humains et matériels, respect des délais et des règles de l'art, des règles de sécurité, de l'environnement et du plan d'assurance qualité). Il (elle) doit maîtriser parfaitement les procédés d'exécution des différents types d'ouvrages d'art : ponts, réservoirs, murs de soutènement, ..., et en particulier, tout ce qui concerne le coffrage, le ferrailage et le bétonnage des ouvrages. Il (elle) encadre, en général, une équipe de cinq à quinze ouvriers disposant de matériels et d'engins coûteux.

Sa responsabilité peut porter sur la totalité ou sur une partie de l'ouvrage en collaboration avec le conducteur de travaux ou le supérieur hiérarchique.

L'activité de production est complétée par des responsabilités administratives et de gestion (pointage du personnel, compte rendu, rédaction de constats de travaux, rapport de chantier, suivi de planning).

Il (elle) est le (la) représentant (e) de l'entreprise sur le chantier, auprès du client, mais aussi des riverains et des usagers. Il (elle) doit posséder un bon contact humain et être capable de prendre des décisions rapides, car de son action dépend la réussite qualitative et financière du chantier.

L'activité s'exerce généralement à l'extérieur et est donc soumise aux conditions climatiques.

Les chantiers se situent en site dégagé (rase campagne) ou en milieu encombré (site urbain avec circulation importante) avec les contraintes que cela impose (modes opératoires, sécurité, ...). Les horaires peuvent être adaptés en fonction de la spécificité du chantier (travail de nuit, journée continue, ...)

Pour des chantiers éloignés, l'activité se fera « en déplacement ». Ceux-ci peuvent être fréquents.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. PRÉPARER LE CHANTIER, FAIRE EXÉCUTER LES INSTALLATIONS DE CHANTIER, LES IMPLANTATIONS GÉNÉRALES ET LE TERRASSEMENT

Participer à la préparation du dossier de chantier d'un ouvrage d'art.

Participer aux consultations relatives à la réalisation d'un chantier d'ouvrage d'art.

Participer à l'élaboration des procédures d'exécution prévues au plan d'assurance qualité d'un chantier d'ouvrage d'art.

Vérifier l'encombrement des emprises d'un chantier de construction d'un ouvrage d'art.

Passer les commandes de matériaux, matériels et prestations dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'ouvrage d'art.

Faire réaliser les installations d'un chantier d'ouvrage d'art.
S'assurer de la conformité des installations de chantier (engins de levage, installations électriques) et des travaux de terrassement réalisés.
Réaliser ou participer à la réalisation des implantations générales d'un ouvrage d'art.
Faire identifier les matériaux de déblais ou d'emprunt en vue de leur réutilisation dans le cadre de la réalisation d'un remblai d'ouvrage d'art.

2. FAIRE EXECUTER LES SOUTÈNEMENTS PROVISOIRES D'UN OUVRAGE D'ART
Passer les commandes de matériaux, matériels et prestations dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'ouvrage d'art.
Faire réaliser les soutènements nécessaires à la réalisation d'un ouvrage d'art.
Réaliser et/ou faire réaliser les contrôles de conformité des fondations et des ouvrages provisoires de soutènement réalisés.

3. FAIRE EXECUTER LA STRUCTURE D'UN OUVRAGE D'ART
Passer les commandes de matériaux, matériels et prestations dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'ouvrage d'art.
Faire réaliser les bétons de propreté, de substitution et de remplissage.
Faire réaliser les coffrages nécessaires à la réalisation de la structure d'un ouvrage d'art.
Faire réaliser les armatures nécessaires à la réalisation de la structure d'un ouvrage d'art.
Faire réaliser les bétons de structure.
Contrôler la conformité des implantations secondaires, des coffrages, des ferraillements et des bétonnages des parties d'ouvrage réalisées.
Faire réaliser le montage et le démontage des ouvrages provisoires (étais) nécessaires à la construction d'un ouvrage d'art.
Faire réaliser la précontrainte par post-tension d'un tablier d'ouvrage d'art.
Faire réaliser un vérinage de tablier d'ouvrage d'art.

4. FAIRE EXECUTER LES SUPERSTRUCTURES ET EQUIPEMENTS D'UN OUVRAGE D'ART
Passer les commandes de matériaux, matériels et prestations dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'ouvrage d'art.
Faire poser et sceller les pièces préfabriquées équipant un ouvrage d'art.
Faire poser et sceller les dispositifs de sécurité équipant un ouvrage d'art.
Réaliser et/ou faire réaliser les contrôles de conformité des superstructures et équipements mis en place sur un ouvrage d'art.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS
Les entreprises du secteur travaux publics dont les activités principales sont les ouvrages d'art et les équipements industriels. Les services de l'équipement, des conseils généraux.
Les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Types d'emplois accessibles : Chef de chantier - Contremaître de chantier.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
Néant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 584 €

Familles professionnelles (FAP)	B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 350
Jugés difficiles à recruter	66 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1257/>